

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2004 • N° 14

SOMMAIRE

• Page 6

Article du Sénateur américain Lugar sur les armes de destruction massive

« Nous devons nous assurer que toutes les sources d'armes de destruction massive (ADM) dans le monde sont répertoriées et systématiquement mises sous surveillance ou détruites. Nous avons pris des mesures importantes à cet égard et obtenu de grands succès. Mais nous devons faire beaucoup plus que cela » a souligné le Sénateur américain Richard Lugar, Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, dans un article au *Monde des parlements*.

• Page 8

Les droits de l'homme sont-ils victimes de la lutte contre le terrorisme ?

Le Président de la Chambre des Représentants du Maroc, M. Abdelwahad Radi, donne son opinion sur cette question et analyse les relations entre l'Occident et le monde arabo-musulman.

• Page 13

L'actrice américaine Jessica Lange, Ambassadrice itinérante de l'UNICEF, considère les élus comme des alliés pour défendre la cause des enfants.

« Dans les pays représentés à cette Assemblée, en tout 40 millions d'enfants de moins de 15 ans sont victimes de mauvais traitements et de négligence, et manquent de soins de santé et de protection sociale ».



Photo : Herrera/Sénat mexicain

« Il appartient au peuple iraquien de déterminer lui-même son avenir », déclarent des Présidents de parlement réunis à Amman



Photo : O. Fahmawi/Parlement jordanien

De gauche à droite : M. A.B. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP), M. A. Majali (Jordanie), M. B. Arinc (Turquie), M. K.B.A. Al-Dahrani (Bahreïn), M. A.F. Sorour (Egypte), M. S.B.A. Bin Hemaïd (Arabie saoudite), M. S. Páez (Président de l'UIP), Mr. J.M.A. Al-Khurafi (Koweït), M. M. Karoubi (République islamique d'Iran), M. M. Al-Abrash (République arabe syrienne) et M. N.E. Bouchkouj (Union interparlementaire arabe).

« Il appartient aux Iraquiens – et à eux seuls - de déterminer librement leur avenir », ont déclaré les Présidents des parlements des pays voisins de l'Iraq à la réunion convoquée par l'Union interparlementaire (UIP) à Amman (Jordanie), les 12 et 13 mai 2004.

Conduite par le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez Verdugo, la réunion a été accueillie par le Président de la Chambre des Représentants de la Jordanie, M. Abdulhadi Majali. Etaient également présents le Président du Conseil des Représentants de Bahreïn, M. Khalifa Bin Ahmed Al Dahrani, le Président de l'Assemblée du Peuple égyptienne, M. Ahmed Fathy Sorour, le Président de l'Assemblée consultative islamique de la République islamique d'Iran, M. Medhi Karoubi, le Président de l'Assemblée nationale koweïtienne, M. Jasem Mohammad Abdulmohsen Al-Khurafi, le Président du Conseil de la Choura saoudienne, M. Salih Bin Abdulla Bin Hemaïd, le Président du Conseil du Peuple de la République arabe syrienne, M. Mahmoud Al-Abrash, et le Président de la Grande Assemblée nationale turque, M. Bulent Arinc. Le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général de l'ONU, M. Ross Mountain, le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire arabe, M. Nour Eddine Bouchkouj, y ont aussi pris part.

Un an après la Conférence tenue par l'UIP à Santiago du Chili - qui a coïncidé avec la guerre en Iraq - les Présidents de parlement présents à Amman sont convaincus « qu'il faut traiter de toute urgence la question de la sécurité - très précaire et complexe - sur tout le territoire iraquien ». Ils associent leurs voix aux nombreuses autres qui ont appelé au respect de la légalité, des droits de l'homme et du droit humanitaire et à un règlement rapide et pacifique de la crise. « Nous sommes scandalisés par les traitements cruels, inhumains et dégradants infligés par des membres des

(suite en page 2 avec les citations des Présidents de parlement)

Les Présidents de parlement présents à Amman sont convaincus « qu'il faut traiter de toute urgence la question de la sécurité – très précaire et complexe – sur tout le territoire iraquien »

(suite de la p. 1)

forces d'occupation à certains des Iraquiens qu'ils détiennent. Nous condamnons cette violation flagrante du droit international humanitaire et des principes fondamentaux d'humanité et demandons que les responsables soient traduits en justice ». Les Présidents ont également exprimé leur sympathie au peuple iraquien qui endure des souffrances immenses du fait de la poursuite du conflit résultant de l'occupation.

« Nous réaffirmons que les richesses de l'Iraq ne doivent pas être utilisées ni ses ressources naturelles épuisées pour mettre en oeuvre le processus de reconstruction. Nous réaffirmons que le peuple iraquien doit conserver la maîtrise exclusive de toutes ses ressources naturelles et culturelles », ont-ils souligné.

Le Président de l'UIP, M. Sergio Pérez, a déclaré : « ce qui nous a réunis à Amman est grave et urgent. Il s'agit du destin d'un peuple victime de la violence et de la peur. Mais l'adversité offre à la société iraquienne une possibilité d'évoluer dans le sens de la justice et la liberté ».

Le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Ross Mountain, a déclaré que « il importe avant tout ici que l'Iraq soit soutenu par son entourage, par sa région, car le pays n'a pas toujours eu les meilleures relations avec ses voisins. Le Secrétaire général de l'ONU a souligné combien il était important que les pays de la région travaillent ensemble pour aider l'Iraq à retrouver sa stabilité en même temps que sa souveraineté et à devenir une démocratie vivante, qui joue pleinement son rôle dans la région. Nous attachons la plus haute importance à cette réunion ».

Pour M. Nour-Eddine Bouchkouj, Secrétaire général de l'Union interparlementaire arabe, « cette réunion est importante à plusieurs titres. Tous les présidents de parlement des pays limitrophes de l'Iraq ont répondu favorablement à l'appel de l'UIP et il y a eu unanimité dans les décisions qui ont été prises. Ces pays sentent qu'ils doivent faire quelque chose pour sortir l'Iraq de la crise actuelle. Il faut aussi noter le soutien unanime des parlementaires de la région aux efforts déployés par l'ONU pour que ce pays revienne sur la scène internationale et régionale et reprenne la place qui est la sienne ».

Les Présidents de parlements ont déclaré :

« L'UIP a de nombreux talents qui peuvent être mis à profit dans l'élaboration de la constitution future et dans l'établissement de la démocratie et des institutions iraquiennes »

Nous parlons beaucoup de la situation en Iraq et nous avons des opinions différentes. C'est la première fois que nous, pays voisins de l'Iraq, décidons de nous réunir pour discuter et voir ce que nous pouvons faire, quel plan nous pouvons soumettre aux responsables de la région et du monde. Les discussions que nous avons eues ici laissent une lueur d'espoir et permettent d'espérer un accord sur ce que nous pouvons transmettre. L'UIP est très importante parce que c'est l'organisation

internationale de la démocratie dans le monde, et le monde tient à ce que l'Iraq redevienne une démocratie et recouvre sa santé politique et économique. L'UIP souhaite que l'Iraq revienne en son sein en qualité de membre et elle-même a de nombreux talents qui peuvent être mis à profit dans l'élaboration de la constitution future et dans l'établissement de la démocratie et des institutions iraquiennes. Il y a donc de bonnes chances que l'UIP tienne une place importante dans l'avenir de l'Iraq en l'aidant à se hisser à un bon niveau.

**M. Abdulhadi Majali,
Président de la Chambre des représentants de Jordanie**

« Il est de notre responsabilité d'aider l'Iraq »

Voisins de l'Iraq et faisant partie de la même région géographique que lui, nous devons, nous en sommes convaincus, surmonter dès que possible le problème auquel le peuple iraquien se heurte actuellement. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité – et elle est énorme en l'occurrence – d'aider l'Iraq à surmonter ces problèmes. Il est important que les présidents de parlement en discutent.

**M. Bulent Arinc,
Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie**

« J'espère que ceux qui devraient entendre entendront ce que nous avons à dire parce que nous sommes les pays concernés »

L'important ici, c'est la volonté des pays concernés de manifester leur empressement à trouver des solutions pour l'Iraq. C'est pourquoi nous sommes très heureux de voir le Président et le Secrétaire général de l'UIP s'impliquer dans cette recherche et les pays voisins de l'Iraq y participer au travers de l'UIP. Notre voix a un grand poids, et j'espère que ceux qui devraient entendre entendront ce que nous avons à dire parce que nous sommes les pays concernés. C'est un message fort. C'est la première fois à ma connaissance que tous les présidents de parlement répondent et se rendent à une invitation.

**M. Jasem Mohammad Abdulmohsen Al-Khurafi,
Président de l'Assemblée nationale du Koweït**

« Les résultats ne devraient pas tarder à se voir »

L'UIP est le point focal de la démocratie dans le monde. Tous les présidents de parlement des pays voisins de l'Iraq attendent les résultats de cette réunion. Il importe avant tout que le peuple iraquien voie que les peuples du monde s'intéressent vraiment à lui. C'est dans ce sens que cette réunion est importante. Les iraquiens ont des difficultés, d'approvisionnement en médicaments par exemple, et en entendant parler de cette réunion, ils reprendront espoir. Les résultats ne devraient pas tarder à se voir.

**M. Mehdi Karoubi,
Président de l'Assemblée consultative islamique
de la République islamique d'Iran**



De gauche à droite : M. A. Majali (Jordanie), M. K. Bin Ahmed Al-Dahrani (Bahreïn), M. J.M.A. Al-Khurafi (Koweït), M. A. Gross (PACE), M. S.B.A. Bin Hemaïd (Arabie Saoudite), M. B. Arinc (Turquie), M. R. Mountain (Nations Unies), M. S. Páez (Président de l'UIP), M. M. Karoubi (Rép. Islamique d'Iran), M. A.F. Sorour (Egypte), M. N.E. Bouchkouj (Union interparlementaire arabe).

« Nous nous employons à trouver une solution de reconstruction au problème de l'Iraq »

Il est très important de trouver une solution pour l'Iraq. Beaucoup de gens le veulent et seraient prêts à faire des sacrifices pour que les iraqiens soient heureux, vivent dans la sécurité et retrouvent une situation tout à fait normale. Cette réunion n'est qu'un début. C'est la première fois que se tient une réunion de ce genre au niveau parlementaire. Nous nous employons à trouver une solution de reconstruction au problème de l'Iraq et nous remercions l'UIP pour tout.

M. Mahmoud Al-Abrash, Président de l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne

« C'est la bonne manière d'apporter de l'aide et il faut la poursuivre indéfiniment »

Pour le moment, il nous faut soutenir les Nations Unies sur cette question, et en particulier le Secrétaire général de l'ONU. Les recommandations qui émaneront de cette réunion sont très importantes pour les Nations Unies et surtout pour le Représentant de l'ONU, M. Brahimi. Le peuple iraquien a beaucoup souffert et nous pensons qu'il faudrait le comprendre très vite, ce qui devrait conduire à la paix et à une vie digne d'être vécue pour les Iraquiens comme pour les autres. L'appui des parlements réunis est très important et, faisant partie de ces parlements, nous pensons que c'est la bonne manière d'apporter de l'aide et qu'il faut la poursuivre indéfiniment.

M. Khalifa Bin Ahmed Al-Dahrani, Président du Conseil des représentants du Bahreïn

« L'UIP a été la première à adopter une décision concernant l'Iraq après la guerre »

Cette réunion est très importante. L'UIP a été la première à adopter après la guerre une décision concernant l'Iraq : la décision prise à Santiago du Chili en avril 2003 précède même celle du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UIP, l'organisation des parlements, a pris l'initiative afin de préparer le terrain en Iraq et de renforcer la démocratie et la légitimité dans ce pays. Il était normal que ce soit sous l'égide de cette organisation que nous, les Présidents des parlements des pays voisins de l'Iraq, nous nous réunissions pour mettre en lumière et indiquer la marche à suivre pour assurer la souveraineté du peuple iraquien. Grâce à l'UIP, nous, les représentants des peuples et de la démocratie, sommes ici pour confirmer ces principes. Nous remercions l'Organisation mondiale des parlements de l'opportunité qu'elle nous a donnée d'être tous réunis ici.

M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du peuple de l'Egypte

« Nous connaissons l'importance du monde parlementaire et de cette organisation parlementaire internationale »

Nous connaissons l'importance du monde parlementaire et de cette organisation parlementaire internationale. Elle nous a envoyé cette invitation et nous sommes très heureux de participer à cette réunion. Le fait que tous les présidents de parlement soient venus est un signal fort. Etant donné que cette réunion suit celle des Ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Iraq, la région y est fortement représentée et nous nous réjouissons d'y participer.

M. Salih Bin Abdulla Bin Hemaïd, Président du Conseil de la Choura de l'Arabie saoudite

Des parlementaires réunis à Genève pour débattre des droits de l'homme

L'UIP a toujours considéré que les parlements sont ou devraient être les gardiens des droits de l'homme. Elle n'a donc cessé d'inviter ses parlements membres à créer des instances spécialisées, chargées de traiter des questions de droits de l'homme afin de mieux intégrer ces droits dans l'activité parlementaire. Comme l'ont montré les études de l'UIP, le nombre de ces instances a considérablement augmenté au fil des années, passant d'une quarantaine en 1990 à plus de 160 en 2004. Ces instances parlementaires, leurs pouvoirs, leur mandat, leur mode de fonctionnement et leurs méthodes de travail présentent la plus grande variété.

L'idée est donc venue de réunir des membres de ces instances pour leur permettre de discuter de leur travail et de mettre en évidence les bonnes pratiques afin de mieux promouvoir et défendre les droits de l'homme au niveau national. Avec le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UIP a donc organisé pour la première fois un séminaire pour les présidents et membres des instances parlementaires pour les droits de l'homme, auquel ont participé également des représentants de mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de défense des droits de l'homme. La manifestation s'est tenue du 15 au 17 mars 2004 au Palais Wilson, le siège du Haut Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme, et a rassemblé plus de 140 présidents et membres de ces instances venus du monde entier.

Les participants ont souligné que la façon dont les droits de l'homme sont intégrés au travail parlementaire quotidien influe fortement sur la capacité des parlements à assumer leur rôle de gardien des droits de l'homme. Les discussions ont permis d'entrevoir la grande diversité des structures des droits de l'homme dans les parlements et ont mis en évidence les relations de coopération existant entre les parlementaires et le mouvement de défense des droits de l'homme en général.

Dans ses conclusions, la Présidente du Séminaire, Mme Loretta Ann P. Rosales, Présidente de la Commission des droits de l'homme et des droits civils et politiques de la Chambre des représentants des Philippines, a déclaré : *« les droits de l'homme ne sont pas un slogan, pas même une idéologie : ce sont des principes juridiques, éthiques et moraux qui s'appliquent à la vie quotidienne ».*

Elle a résumé les facteurs négatifs évoqués par nombre de participants : *« le problème tient aujourd'hui à l'application des normes relatives aux droits de l'homme lorsque manquent les ressources économiques, matérielles et humaines nécessaires. La pandémie du VIH/sida, les migrations et les problèmes de réfugiés, les réglemen-*

(suite en p. 5)

Lorsque les instances parlementaires pour les droits de l'homme passent à l'action : le cas du Brésil

Au Brésil, la commission parlementaire des droits de l'homme a lancé une campagne pour la valorisation des droits de l'homme dans les médias, en particulier à la télévision. Dans un pays où 97 % des habitants regardent la télévision, certaines émissions peuvent réduire à néant l'action menée pour faire respecter les droits de l'homme et instaurer une culture de paix. La commission a travaillé avec l'UNESCO à la conception d'un programme destiné à combattre ce type d'émissions, et il est désormais possible de se plaindre par téléphone (internet) auprès des autorités compétentes, des médias et de leurs bailleurs de fonds (tels que les sociétés multinationales) et d'obtenir que des sanctions soient prononcées. Les ONG, de leur côté, s'emploient à convaincre les chaînes de télévision de ne pas diffuser certaines émissions ou de les modifier. Il existe aussi des campagnes de boycott destinées à décourager la « consommation » de ce genre d'émissions.

Afrique du Sud : les parlementaires participent activement aux travaux des instances de l'ONU créées en application des pactes

En Afrique du Sud, tous les rapports nationaux destinés aux organes de contrôle internationaux doivent être présentés au parlement pour y être débattus, et le parlement veille à ce que ces rapports reflètent des points de vue très divers, notamment ceux de la société civile. A cette fin, il organise des débats et des auditions publiques, convoque des ministres et demande des documents et des rapports émanant des divers ministères et des citoyens. Des parlementaires accompagnent la délégation nationale aux sessions des instances de contrôle internationales afin d'en mieux comprendre les recommandations et le parlement joue un rôle actif en veillant au suivi et à l'application de ces recommandations au niveau national.

tations commerciales et le comportement de certains Etats constituent de sérieux obstacles à la réalisation des droits de l'homme. ... De plus, bien que le terrorisme n'ait pas d'excuse, il est important que la lutte contre le terrorisme n'aboutisse pas à de nouvelles violations des droits de l'homme ».

Quelles seront les suites du séminaire ? Mme Rosales a constaté que les participants avaient clairement exprimé leur souhait de le voir se transformer en une manifestation régulière portant sur des questions et préoccupations spécifiques liées aux droits de l'homme. Ils étaient aussi très favorables à l'adoption, aux niveaux national, sous-régional et régional, de programmes parlementaires dans le domaine des droits de l'homme, afin de donner aux parlementaires une meilleure connaissance des questions et des mécanismes des droits de l'homme, mais aussi de développer la capacité institutionnelle des parlements.



Photo N. Mahdi

Mme Loretta Ann P. Rosales, Présidente de la Commission des droits de l'homme et des droits civils et politiques de la Chambre des représentants des Philippines



Respecter et faire respecter le droit international humanitaire, partout et par tous

La recrudescence des violations des droits de la personne constatée un peu partout dans le monde est inquiétante. Il faut agir pour défendre les droits de l'homme, car comme le rappelle le Président de la Chambre des représentants du Maroc, M. Abdelwahad Radi, «on assiste aujourd'hui à une régression des valeurs morales, à une perte de repères chez beaucoup d'individus. Nous sommes persuadés que le terrorisme a un lien avec le recul de ces valeurs que sont la justice, l'égalité et la solidarité qui ne sont plus respectées à l'intérieur de certains pays, mais également au niveau international. Cela trouble beaucoup de gens et fait que certaines personnes peuvent être embrigadées par n'importe qui ». (Lire entretien en page 8).

En 1999, l'UIP a publié, conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), un guide à l'usage des parlementaires intitulé « Respecter et faire respecter le droit international humanitaire », traduit en plusieurs langues. Force est de constater que, cinq ans plus tard, les Conventions de Genève sont souvent ouvertement ignorées. Moralement, les souffrances infligées à des êtres humains dans le contexte d'un conflit armé ne peuvent être tolérées.

Comme l'écrit le sénateur américain John McCain dans le *Wall Street Journal*, les Conventions de Genève « interdisent de torturer et d'humilier des détenus, qu'ils soient ou non considérés comme des prisonniers de guerre. Ces principes ne tombent jamais en désuétude : ils dictent la façon dont la morale ordonne de traiter ses semblables ».

Les législateurs ont le pouvoir de faire comprendre à ceux qui l'oublent qu'il est dans l'intérêt de tous de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, pour que les citoyens, les otages et les prisonniers de guerre de toutes les régions du monde puissent être protégés contre l'arbitraire. « La démocratie est un tout. Elle doit être respectée aussi bien sur le plan national qu'international », souligne le Président de la Chambre des représentants du Maroc. Pour redonner confiance à ceux qui ont perdu espoir, les parlementaires peuvent joindre leur voix à celle des citoyens qui les ont élus et rappeler, comme le fait M. Radi, que «les droits de l'homme ne se négocient pas et ne se monnaient pas. On les défend et puis c'est tout ».

L.B.

Opinion

Cet article a été soumis au *Monde des parlements* par le sénateur Richard Lugar (Etats-Unis), Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat.

La plus grande menace à la sécurité dans le monde serait que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'une cellule terroriste.

par **Richard G. Lugar**

Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain

Nous devons nous assurer que toutes les sources d'armes de destruction massive (ADM) dans le monde sont répertoriées et systématiquement mises sous surveillance ou détruites. Nous avons pris des mesures importantes à cet égard et obtenu de grands succès. Mais nous devons faire beaucoup plus que cela.

Pour combattre la menace des ADM en ex-Union soviétique, les Etats-Unis ont mis en place en 1991 le Programme Nunn-Lugar de coopération pour la réduction des menaces. Ce programme a mis l'expertise technique et des fonds américains au service d'efforts conjoints pour protéger et éliminer les matières et armes de destruction massive. Pendant les dix premières années du programme Nunn-Lugar,

6 212 ogives nucléaires de l'ex-Union soviétique ont été démantelées, et leurs matières fissiles stockées en sécurité. En outre, le programme a permis de détruire 520 missiles balistiques intercontinentaux, 451 silos à missiles balistiques intercontinentaux, 122 bombardiers stratégiques, 624 missiles de croisière nucléaires aéroportés, 445 missiles balistiques lancés d'un sous-marin (SLBM), 408 lanceurs de missiles SLBM, 27 missiles stratégiques sous-marins et 194 tunnels d'essai nucléaires. Mais ce qui est sans doute plus important, c'est que l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan sont aujourd'hui exempts d'armes nucléaires grâce aux efforts de coopération déployés dans le cadre du programme Nunn-Lugar.

Le programme a aussi aidé à maîtriser les armes chimiques et biologiques en Fédération de Russie. Au moins 40 000 tonnes d'armes chimiques ont été stockées dans différents endroits en attendant d'être détruites. Leur destruction aura lieu dans l'installation de Shchuch'ye, en Sibérie.

Dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, les dirigeants du G8 se sont engagés à investir 20 milliards de dollars dans des projets de non-prolifération dans les dix années à venir. Cette initiative est connue sous le nom de « dix

(suite en p. 7)



Photo : bureau du Sénateur Lugar

plus dix sur dix ans ». Une partie importante de ces investissements sera consacrée à la destruction d'armes chimiques à Shchuch'ye.

Cette année, j'ai organisé une réunion sur le projet Shchuch'ye à Washington. J'y ai invité des représentants du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la Norvège, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Union européenne pour que nous examinions nos efforts communs pour débarrasser le monde des plus grandes réserves d'armes chimiques.

Je me suis rendu à Shchuch'ye pour la première fois en 2001 pendant une de mes tournées d'inspection régulières dans le cadre du programme Nunn-Lugar. On m'a montré un dépôt d'armes où près de 2 millions d'obus d'artillerie contenant du gaz neurotoxique étaient disposées sur des étagères comme des bouteilles de vin. Un soldat russe m'a photographié en train de placer un de ces obus dans une serviette pour montrer à quel point il est facile de faire trafic de ces armes.

Le projet international de destruction et de nettoyage d'armes chimiques au village de Shchuch'ye est une tâche gigantesque. Plus de 100 bâtiments vont être construits sur le site. Parce que la plupart des infrastructures modernes font défaut dans cette localité, le projet comporte l'installation de stations d'eau et d'électricité et la construction de logements pour plus de 150 experts américains, russes et internationaux qui vont procéder à la destruction de 32 500 tonnes d'obus et de bombes d'artillerie remplis de sarin, soman et VX.

En plus de ces fonds publics, l'Initiative contre la menace nucléaire présidée par l'ancien sénateur Sam Nunn investit actuellement un million de dollars dans le projet de Shchuch'ye. L'organisation non gouvernementale Green Cross de l'ancien Président Mikhaïl Gorbatchev participe également à un projet de la société civile conçu pour renforcer le soutien local aux opérations de nettoyage et de destruction.

Le programme Nunn-Lugar en Fédération de Russie a démontré que la menace des armes de destruction massive peut donner des résultats extraordinaires dans l'intérêt mutuel. Dans les années 1980, personne n'aurait pensé que des entrepreneurs américains et des fonctionnaires du Pentagone iraient un jour en Fédération de Russie pour détruire des milliers de systèmes stratégiques. Si nous voulons nous protéger en ces temps incroyablement dangereux, nous devons créer de nouveaux partenaires de la non-prolifération et exploiter de façon dynamique toutes les possibilités qui se présentent dans ce domaine.

En plus des contributions russe et américaine au projet de désarmement de Shchuch'ye, les pays suivants apporteront aussi leur aide :

Le Canada

en mai 2003, le Canada a annoncé qu'il consacrerait jusqu'à 240 millions de dollars à la destruction d'armes chimiques russes, et notamment au projet de Shchuch'ye. Très récemment, le pays a annoncé un investissement de 33 millions de dollars canadiens dans une voie ferrée de 18 km, permettant de transporter en toute sécurité des munitions chimiques des abris fortifiés de stockage de Shchuch'ye à l'installation de démantèlement.

L'Italie

de 2001 à 2003, l'Italie a investi 7,15 millions de dollars dans l'infrastructure. En 2003, le pays s'est engagé à verser 5,75 millions supplémentaires au projet.

La Norvège

s'est engagée à consacrer 2,3 millions de dollars à l'infrastructure de Shchuch'ye.

La République tchèque

s'est engagée à investir 69 000 dollars dans l'infrastructure de Shchuch'ye.

Le Royaume-Uni

en 2001, le Royaume-Uni s'est engagé à investir 18 millions de dollars sur trois ans dans le programme de Shchuch'ye. En mai 2003, le pays a déclaré son intention de consacrer jusqu'à 100 millions de dollars sur dix ans au projet.

La Suisse

s'est engagée à investir 17 millions de francs suisses dans le programme russe de destruction d'armes chimiques sur six ans, à partir de la fin de l'année 2003. Une partie de cette somme sera consacrée au programme de Shchuch'ye.

L'Union européenne

s'est engagée à investir 2,3 millions de dollars dans l'infrastructure.

Les droits de l'homme sont-ils victimes de la lutte contre le terrorisme ?

Les droits de l'homme sont-ils victimes de la lutte contre le terrorisme ? Cette question, qui préoccupe bon nombre d'organisations humanitaires et de représentants des citoyens, a fait l'objet d'un panel à Mexico. Organisé par l'UIP et présidé par le sénateur mexicain Fernando Margáin, Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, ce panel a réuni le Président de la Chambre des représentants du Maroc, M. Abdelwahad Radi, le Sous-Secrétaire général aux Affaires politiques de l'ONU, M. Danilo Türk, le Directeur adjoint pour l'Asie de Human Rights Watch et le représentant d'Amnesty International, M. H.A. Relva.



Photo Herrera/Sénat mexicain

De gauche à droite. M. J. Saunders (Human Rights Watch), M. A. Radi (Maroc), M. F. Margáin (Sénat mexicain), M. D. Türk (Nations Unies), et M. H.A. Relva (Amnesty International)

Pour le Président du panel, le sénateur Fernando Margáin, « il faut définir une position claire qui permette de combattre le terrorisme sans violer les droits de l'homme. La sécurité doit être une priorité, mais cela ne doit pas affecter les droits de l'homme. En contrepartie, il faut défendre les droits qui permettent de vivre en liberté mais tiennent également compte de la sécurité. Pour l'instant, la ligne qui les définit n'est pas claire, c'est la raison pour laquelle nous devons tous travailler ensemble ».

Le Président de la Chambre des Représentants du Maroc, M. Abdelwahad Radi l'affirme :

« Il faut définir le terrorisme et saisir ses causes pour mieux le combattre »

Q : Comment combattre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme ?

Abdelwahad Radi : Il faut tout d'abord définir le terrorisme et saisir ses causes pour mieux le combattre. Les manifestations physiques du terrorisme, telles que la destruction et la mort, sont visibles, mais il faut aussi saisir les causes profondes de ce phénomène. Le panel organisé par l'UIP a permis de se mettre d'accord sur le fait que les anomalies qui se manifestent peuvent avoir des causes morales, philosophiques ou des motivations d'ordre matériel. Le terrorisme est un phénomène qui possède ces deux causes. Les sociétés et la communauté internationale ne peuvent fonctionner que si elles disposent de valeurs qui font l'unanimité. Les sociétés aussi ont besoin de repères. Il y a ce qui est juste et ce qui est injuste. Et chacun essaie d'organiser ses comportements en fonction de cela. On assiste aujourd'hui à une régression des valeurs morales, à une perte de repères

chez beaucoup d'individus. Nous sommes persuadés que le terrorisme a un lien avec le recul de ces valeurs que sont la justice, l'égalité et la solidarité, qui ne sont plus respectées à l'intérieur de certains pays, mais également au niveau international. Cela trouble beaucoup de gens et fait que certaines personnes peuvent être embrigadées par n'importe qui.

Q : Qu'entendez-vous par causes matérielles ?

A.R. : Je pense à ceux qui perdent leur travail, leur maison et autres biens. A ceux qui deviennent apatrides et qui perdent leur identité. Et quand un individu ou un groupe perd ses repères, il se déclenche chez lui une série de forces négatives et destructrices. Combattre le terrorisme, ce n'est pas seulement utiliser la violence, la répression, la réglementation, c'est aussi s'occuper des valeurs, des références, des repères et redonner espoir à ceux qui n'en ont plus. Leur redonner confiance dans le système mondial et dans leur propre système.

Q : Comment le faire concrètement ?

A.R. : En créant un ordre mondial plus juste et en réglant les problèmes en profondeur. Lorsque l'ONU prend une décision, il faut qu'elle la fasse appliquer. Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures. Il ne faut pas un jour parler des principes et le lendemain céder à la pression des rapports de force. C'est cela qui crée la confusion. La démocratie est un tout. Elle doit être respectée aussi bien sur le plan national qu'international. Quand on est contre le parti unique sur le plan national, on doit être contre l'unilatéralisme sur le plan international. Parce que le parti unique dégénère en dictature et l'unilatéralisme finit par dégénérer en hégémonie. Et ceux qui ne sont pas d'accord réagissent d'une manière désordonnée, qui crée le terrorisme. Il faut respecter les engagements pour se respecter soi-même et respecter les autres.

(suite en p. 9)

Q : Beaucoup s'inquiètent de la superpuissance des Etats-Unis, notamment par rapport à l'Iraq. Les Etats-Unis en sont-ils conscients ?

A.R. : Je pense qu'aux Etats-Unis il y a des hommes de grande valeur qui sont très conscients, qui sont responsables et respectueux des normes et des valeurs. Des gens qui pensent comme nous. Il y en a qui sont au pouvoir et il y en a qui ne sont pas au pouvoir. Et il y a ceux qui pensent peut-être que dans une période de transition, on peut se permettre certaines choses. Mais il ne faut pas faire d'exception ou de concessions. Les droits de l'homme ne se négocient pas et ne se monnaient pas. On les défend et puis c'est tout. Il faut défendre coûte que coûte la paix dans le monde et la justice.

Le Maroc est un pont entre les civilisations occidentale et arabo-musulmane. Y a-t-il incompréhension entre ces deux cultures ou peuvent-elles se comprendre ?

A.R. : L'incompréhension entre l'Occident et le monde musulman remonte à la naissance de l'islam. Malheureusement, la manière dont on a présenté l'islam depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours n'est pas faite pour arranger les choses. L'islam a été présenté par les chrétiens comme une hérésie, et on ne tente pas de comprendre la religion du diable, on la combat. Aujourd'hui, nous disposons d'instruments pour pouvoir entamer un dialogue culturel et religieux. Le monde est plus démocratique, les gens sont plus instruits et ils veulent comprendre. Paradoxalement, au même moment on parle d'affrontement, notamment au Moyen-Orient où le problème n'est pas seulement politique ou territorial, mais aussi religieux. Je suis optimiste. Cette crise ne peut pas durer éternellement. Fait encourageant, la démocratie s'étend. Mais cette démocratisation va de pair avec un recul des valeurs, une dévalorisation de la politique et un manque de crédibilité de certains de ses représentants. Il faut rectifier le tir, développer la démocratie mais sans démagogie. Il faut défendre les valeurs et y rester fidèle. Je ne crois pas au choc des civilisations.

LE POINT SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Kosovo : rendre les travaux de l'Assemblée plus transparents

Dans le cadre du projet PNUD/UIP d'aide à l'Assemblée du Kosovo, un Mémoire d'accord a été signé en avril 2004 avec l'Assemblée et la Bibliothèque universitaire nationale du Kosovo pour établir un Centre d'information sur la gouvernance parlementaire. Ce centre permettra au public d'avoir accès à certains domaines du nouveau système électronique de gestion des documents, ce qui améliorera la transparence et la responsabilité parlementaires.

Guinée équatoriale

Le 25 avril 2004, le peuple de Guinée équatoriale a élu les 100 membres du parlement à la « Camara de los Representantes del Pueblo » (Chambre des représentants du peuple). A la suite de ces élections, l'UIP s'apprête à poursuivre son programme d'aide financé par l'Union européenne. Des activités doivent être organisées prochainement, notamment un séminaire d'orientation pour les membres qui viennent d'être élus, axé sur leur rôle et les méthodes de travail du parlement. Les principaux thèmes seront le droit constitutionnel, parlementaire, international, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme.

Faire connaître aux parlementaires albanais les expériences d'autres parlements

En mars 2004, le projet UIP/PNUD d'aide à l'Assemblée nationale albanaise a organisé deux visites d'étude aux parlements belge et hongrois pour des parlementaires albanais. Ces visites leur ont permis de mieux connaître le fonctionnement général et la structure des parlements, et en particulier la manière dont s'exerce le contrôle parlementaire, notamment par le biais d'instruments tels que les enquêtes.

Renforcer la capacité des parlements dans la gestion des situations d'après conflit

Ces dernières années, l'UIP a soutenu les parlements qui opèrent dans des situations d'après conflit. Dans le cadre de leur coopération, l'UIP et le Programme de développement des Nations Unies ont récemment entamé une réflexion sur la manière et les moyens d'améliorer l'assistance technique qu'ils fournissent à ces parlements. Le 24 mars, l'UIP a organisé une réunion avec le PNUD sur le « *renforcement du rôle des parlements dans les situations de conflit/après conflit* ». Les participants ont abordé le sujet du rôle des parlements dans les situations de conflit, et la manière dont on peut les aider à jouer ce rôle. A la suite de cette réunion, l'UIP a participé à une conférence organisée par le Centre de gouvernance du PNUD d'Oslo et l'Institut Chr. Michelsen en mai 2004 à Bergen, en Norvège. Cette réunion était axée sur le « *renforcement de la gouvernance démocratique dans les situations d'après conflit* ». Les conclusions de la réunion du mois de mars ont été présentées à cette occasion.

Parlements et gestion de l'environnement

En février 2004, l'Union interparlementaire et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont signé un mémorandum d'accord. Cet accord prévoit des initiatives communes pour renforcer les capacités des parlements à travers le monde, en particulier dans le domaine de la gestion de l'environnement. Les deux institutions considèrent que le renforcement des capacités est la clé d'une participation plus importante et plus concrète des législateurs. A cet égard, un questionnaire d'évaluation des besoins a été envoyé à plusieurs parlements. Les réponses seront analysées en vue de concevoir des programmes qui répondent aux priorités et aux intérêts des parlements. Ces programmes devraient être lancés au second semestre 2004.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

un exemple de réconciliation

Plus de 600 parlementaires de 122 pays qui ont assisté à la 110^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire ont adopté la résolution visant à *Promouvoir la réconciliation internationale, contribuer à stabiliser les régions en proie à un conflit et aider à la reconstruction après le conflit.*

L'Assemblée a appelé « les parlements à soutenir les structures, mécanismes et processus intergouvernementaux qui favorisent la stabilisation, la réconciliation et le développement pacifique aux niveaux régional et sous-régional, et à renforcer leur dimension parlementaire » et demandé que « l'UIP crée des comités de dialogue entre parlementaires lorsque les processus de paix et de réconciliation sont inopérants ».

Pour incarner la réconciliation et pour la première fois dans l'histoire de l'UIP - deux mois avant la cérémonie de commémoration du débarquement, le 6 juin 2004, au cours de laquelle le Président français Jacques Chirac et le Chancelier allemand Gerhard Schröder ont réaffirmé l'engagement de leurs pays à coopérer et à ne plus jamais entrer en guerre - deux délégations ont pris la parole ensemble au Mexique : la France et l'Allemagne.

Norbert Lammert, Président de la délégation allemande, a déclaré qu'il était assez exceptionnel que deux délégations issues de deux pays prennent la parole ensemble lors du débat général de l'Assemblée de l'UIP. « L'Allemagne et la France aimeraient participer à ce débat sur la réconciliation et le partenariat par un discours commun. Il y a deux raisons à cela : d'abord le passé, ensuite l'avenir », a-t-il expliqué.

« L'histoire de nos pays et du continent européen au cours des décennies et des siècles n'a pas été celle de la liberté, de l'amitié et de la coopération. L'Europe du 19^{ème} et de la première moitié du 20^{ème}, qui a vu deux Etats jeunes et ambitieux faire évoluer leurs intérêts respectifs non pas ensemble, mais en opposition, a donné un exemple dramatique de l'impasse à laquelle peuvent mener les rivalités nationales et le nationalisme. L'« hostilité traditionnelle » entre l'Allemagne et la France au cours des générations a fait perdre à des milliers de gens leur foyer, leurs biens et leur vie, et empêché le continent de s'unir », a-t-il ajouté.

« La condition première de la réconciliation franco-allemande c'est la défaite de 1945 et l'acceptation de toutes ses conséquences. Défaite évidemment pour l'Allemagne hitlérienne qui est vaincue, mais défaite également pour une France économiquement exsangue même si - grâce au Général de Gaulle et à Winston Churchill - elle se comptait dans le camp des vainqueurs », a expliqué le sénateur Robert Del Picchia, chef de la délégation française.



Photo U. Ramirez

De gauche à droite : M. R. Del Picchia (France) et M. N. Lammert (Allemagne).

« Cette défaite, qui est un épuisement, a permis à nos deux pays de s'accepter tels qu'ils étaient, de renoncer à leurs rêves impériaux et à avoir une vision plus juste de leur réalité. A l'issue de deux guerres mondiales les populations et les élus qui les représentent ont une conscience aiguë de la catastrophe dont elles furent les victimes. Nous croyons que cette condition de la réconciliation se retrouve dans beaucoup des conflits actuels », a souligné M. Del Picchia.

Elargissement de l'Union européenne : les défis des parlements des nouveaux Etats membres

Ceci est le suivi des commentaires que nous avons reçu de la part des parlements des nouveaux membres de l'Union européenne (voir aussi *Le Monde des Parlements N°13*).

Le statut nouveau de la Lettonie suppose de nouvelles exigences et méthodes de fonctionnement au Parlement letton

Pour Mme Sandra Paura, Présidente du bureau des relations interparlementaires de la Saeima (Parlement), « l'élargissement de l'Union européenne suppose de nouvelles exigences et méthodes de fonctionnement au Parlement letton ». « La Lettonie devra tenir les engagements pris lors des négociations d'adhésion, et réaffirmés dans le traité d'adhésion. Elle devra aussi être prête à formuler et défendre activement ses positions nationales, et la Saeima devra jouer son rôle », a-t-elle déclaré.

Dans les affaires européennes, la coordination entre le gouvernement et le parlement et au sein de la Saeima pour le programme législatif « est cruciale ». « C'est pourquoi en 1998, le

(suite en p. 11)

rôle de la Saeima dans la participation aux affaires européennes a été formulé dans son règlement intérieur. Au chapitre VII (Participation de la Saeima aux affaires de l'Union européenne), l'article 185 stipule que la Saeima participera aux affaires de l'Union européenne par le biais de la Commission des affaires européennes, à moins qu'elle n'en ait décidé autrement.

« La Commission des affaires européennes est composée d'au moins un membre issu de chacun des groupes parlementaires de la Saeima. La Commission examine les positions officielles de la République de Lettonie, établies conformément aux procédures définies par le Conseil des ministres, et tranche avant qu'elles ne soient communiquées aux institutions de l'Union européenne ». Pour Mme Paura, le contrôle parlementaire « a commencé avec l'examen de nos positions dans les négociations d'adhésion, qui a débouché sur un mandat du gouvernement à la réunion du Conseil des ministres. En d'autres termes, cela signifie que toute position du gouvernement a fait et fait l'objet d'un débat à la Commission des affaires européennes, et que celle-ci donne son mandat ».

« C'est ce que nous appelons le contrôle de l'action du gouvernement par le parlement dans ce processus. Il faut aussi faire participer les comités de secteur aux débats sur les questions relatives à l'Union européenne (y compris les positions du gouvernement avant les réunions du Conseil). Sur la scène internationale, il est important que la Lettonie mette en œuvre des mécanismes efficaces pour renforcer la coopération avec les parlements nationaux de l'UE et le parlement européen. Le bureau de la Saeima au Parlement européen a été mis en place en 2001, avec un représentant permanent. Il y en a aujourd'hui deux. Avec l'élargissement, il devrait être d'autant plus nécessaire de renforcer la coopération. Pour la défense des intérêts nationaux de la Lettonie, il est essentiel de développer au maximum la coopération et l'échange d'information entre la Saeima, le gouvernement, la représentation permanente à l'Union européenne et les députés européens lettons. Nous pensons que le parlement européen sera le lieu le plus propice à la défense de nos intérêts », conclut Mme Paura.

(Suite dans *Le Monde des Parlements* N°15)

Les élues demandent la pleine participation des femmes dans les pays en proie à un conflit ou en situation d'après-conflit

Les 160 élues de 122 pays qui ont participé à la Réunion des femmes parlementaires à Mexico ont débattu de la question de la réconciliation, demandant la pleine participation des femmes dans les pays en proie à un conflit ou en situation d'après-conflit, ainsi qu'une meilleure représentation des femmes au gouvernement et à tous les niveaux du processus décisionnel, y compris dans les parlements, grâce à l'établissement de quotas ou à d'autres mesures.

Présidente de la Réunion des femmes parlementaires, la sénatrice mexicaine Dulce María Sauri a rappelé que « c'était dans cette ville de Mexico, il y a près de 29 ans, que s'était tenue la première Conférence internationale de la femme, premier grand pas réalisé à l'échelle mondiale en vue de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes et de mettre fin à l'écart entre les sexes ».

« Il faut qu'il y ait plus de femmes pour que notre voix se fasse mieux entendre »

La Présidente de la Réunion des femmes parlementaires a déclaré que le message que les élues souhaitent faire passer était celui de la nécessaire participation des femmes, non seulement lorsque les thèmes considérés les concernaient spécifiquement, mais sur tous les sujets, comme ceux qui étaient au centre de la 110^{ème} Assemblée de l'UIP. L'accent a porté également sur les deux guides présentés par l'UIP, concernant le budget et la CEDAW*. « Nous avons aussi décidé que lors de la 111^{ème} Assemblée



Photo: Herrera/Sénat mexicain

De gauche à droite : Mme L. Madero (Mexique), Mme J. Fraser (Canada), Mme D.M. Sauri (Mexique) et Mme S. Damen-Masri (Jordanie)

qui aura lieu à Genève en septembre, les parlementaires aborderont la question de Beijing+10, ce qui permettra à l'UIP d'arriver à la session de la Commission de la condition de la femme à l'ONU - en mars 2005 - avec des propositions et une vision propres aux parlementaires, hommes et femmes », a-elle précisé.

Femme très influente au Mexique, Dulce María Sauri estime que pour faire entendre leur voix, les femmes doivent être plus présentes dans la vie politique. « Tout est une question de pourcentage. Il faut qu'il y ait plus de femmes, pour que notre voix se fasse mieux entendre, comme c'est le cas dans d'autres pays, tels que le Rwanda, la Corée du Sud et la Belgique ».

* Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Au Mexique, l'Assemblée a aussi élu un nouveau Comité de coordination des Femmes parlementaires. La sénatrice Joan Fraser (Canada) en a été élue présidente, les sénatrices Salwa Damen Masri et Lidia Madero Vice-Présidentes. La Présidente et les Vice-Présidentes ont souligné que le Comité de coordination œuvrait pour un véritable partenariat femmes-hommes.

« L'UIP a été un phare dans le domaine des droits des femmes parlementaires »

Je pense qu'il est maintenant important de faire en sorte que les femmes parlementaires continuent à jouer un rôle majeur – et même renforcé – alors que l'UIP s'adapte aux nouvelles procédures et structures établies par la réforme de l'Union. L'UIP a été un phare dans le domaine des droits des femmes parlementaires, et nous avons établi une excellente base sur laquelle construire. Nous devons maintenant nous efforcer de faire bon usage de cette base, à mesure que l'Union crée de nouvelles traditions et de nouveaux précédents. Ce sera bon pour l'UIP en général et pour les femmes parlementaires en particulier. Au sein de tous les comités et groupes géopolitiques de l'UIP, nous devons faire comprendre que ce dont nous parlons et ce pour quoi nous travaillons, c'est le partenariat, un vrai partenariat entre les femmes et les hommes. Nombre de nos collègues masculins à l'Union nous soutiennent déjà fortement dans cette lutte. Ils savent que lorsque les atouts et les talents des femmes sont pleinement intégrés à toutes nos institutions, ce ne sont pas que les femmes qui en bénéficient. Ce sont les institutions elles-mêmes et la société tout entière – y compris les hommes !

• **Sénatrice Joan Fraser (Canada)**

« Il faut donner une possibilité aux aspirations de mon pays et de ma nation d'être entendues et appréciées en faisant entendre les voix du monde arabe »

L'intérêt que je porte aux différents domaines des affaires internationales me donne une bonne occasion, en tant que vice-présidente, d'élargir au maximum mon champ d'intérêts et de connaissances. D'autre part, il faut donner une possibilité aux aspirations de mon pays et de ma nation d'être entendues et appréciées en faisant entendre les voix du monde arabe, et l'échange d'idées entre la culture arabe et le monde peut certainement avoir des effets bénéfiques pour tous. J'aspire à ce qu'un jour nous puissions voir un monde juste et débarrassé de toute forme d'agression et d'oppression. J'ai le sentiment d'être une citoyenne de la nation arabe, et pas seu-

lement une femme arabe. C'est pourquoi je tiens à faire part au monde de toutes les dimensions de la cause et des malheurs de cette nation. Je souhaite faire quelque chose pour permettre au monde arabe de faire entendre son message et de contribuer à créer un monde meilleur qui croit aux valeurs humaines et s'efforce de créer des perspectives pour le présent et l'avenir. Mon message s'adresse donc à mes collègues masculins et féminins sans distinction. J'appelle modestement toutes les personnes à écouter attentivement la voix de leur conscience et à agir en conséquence. Il faut que l'humanité devienne une famille plus unie qui apporte le bonheur maintenant et pour toujours.

• **Sénatrice Salwa Damen-Masri (Jordanie)**

« Les crimes dont les femmes sont victimes à Ciudad Juarez sont le reflet de leur faiblesse »

En tant que législatrices mexicaines, nous avons l'obligation de présenter au monde un pays qui cherche la démocratie. Un Etat qui lutte pour la présence des femmes au parlement et pour leur permettre de trouver leur place dans la communauté et la famille, où notre point de vue est souvent le dernier à être présenté. Sur le plan communautaire, la femme doit se rendre compte que si elle ne parle pas, la communauté ne pourra pas bénéficier de son opinion, différente de celle de l'homme. La participation des femmes est un thème de sécurité nationale, car si elles ne s'expriment pas, il manquera toujours le point de vue de 50% des citoyens. Au Mexique, la participation féminine reste très faible. Nous devons assumer la responsabilité d'être davantage présentes dans la vie politique, la responsabilité des hommes étant d'inciter les femmes à participer à toute prise de décision. Les crimes dont les femmes sont victimes à Ciudad Juarez sont le reflet de leur faiblesse. Ces crimes sont visibles, reconnus. Il faut maintenant que les autorités mènent des enquêtes et assument leurs responsabilités. Il ne faut pas oublier non plus une violence cachée, quotidienne, qui est la violence domestique. Des milliers de femmes sont maltraitées et tuées au sein de leurs propres familles. Nous devons œuvrer ensemble, hommes et femmes, pour que ces violences cessent.

• **Sénatrice Lidia Madero (Mexique)**

L'actrice Jessica Lange, ambassadrice itinérante de l'UNICEF, demande aux parlementaires de s'allier à elle pour protéger les enfants

Lors de la 110^{ème} assemblée de l'UIP au Mexique, l'UIP et l'UNICEF ont présenté un Guide à l'usage des parlementaires sur le thème de la protection de l'enfance. Ont assisté à ce lancement le Président de l'UIP, Sergio Páez Verdugo, et l'actrice américaine Jessica Lange, ambassadrice itinérante de l'UNICEF. Cette dernière a lancé un appel à la communauté parlementaire. Interview :

Q : Comment voyez-vous la situation des enfants dans le monde ?

Jessica Lange : dans les pays représentés à cette Assemblée, en tout 40 millions d'enfants de moins de 15 ans sont victimes de mauvais traitements et de négligence, et manquent de soins de santé et de protection sociale. Quelque 246 millions d'enfants travaillent, et dans plus de 30 pays 300 000 enfants subissent les pires formes d'exploitation lors de conflits armés. Plus de 2 millions d'enfants seraient morts des suites directes de conflits armés dans les seules années 90.

Q : Qu'attendez-vous des parlementaires ? Comment peuvent-ils vous aider ?

J.L. : je pense que nous devons travailler à tous les niveaux pour créer un cadre protecteur pour les enfants. Pour les parlementaires, il s'agit bien sûr de légiférer

pour protéger les enfants, assurer leur sécurité, leur santé, leur bien-être, leur droit à l'éducation, et de fournir par le biais des parlements les ressources nécessaires pour appuyer les programmes sociaux qui permettent cette protection. Ainsi les enfants pourront aller à l'école et les familles pourront s'occuper des enfants et les garder, en les empêchant d'être à la rue et en leur épargnant de travailler. Les parlementaires peuvent aussi contribuer à éliminer les situations d'exploitation. Lorsque des enfants sont exploités, les parlements doivent veiller à ce que les lois soient appliquées et à ce que les peines soient aussi lourdes que possibles et qu'elles soient systématiquement exécutées.

Q : Vous demandez donc aux parlementaires d'être vos alliés ?

J.L.: En un mot, oui.



De gauche à droite : M. J. Judd (UNICEF), M. E. Jackson (Président, Sénat mexicain), Mme J. Lange (UNICEF), M. A.B. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP), M. S. Páez (Président de l'UIP).

Un panel sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été organisé à l'occasion de la 110^{ème} Assemblée de l'UIP. Les débats ont souligné combien il était urgent de combattre ce fléau qui touche plus de deux millions d'enfants chaque année et ont mis en évidence le rôle capital que peuvent jouer les parlementaires en créant les conditions politiques et légales propres à lutter contre ce type d'exploitation et à faciliter le rétablissement et la réinsertion des enfants qui en ont été victimes. Le panel se composait de l'actrice américaine Jessica Lange et de représentants de l'UNICEF, de parlementaires de Namibie, des Philippines et du Royaume-Uni et d'un représentant d'une organisation non gouvernementale.



Évolution parlementaire

ALGÉRIE

Le 7 février 2004 a été adoptée une loi organique qui modifie et complète l'ordonnance du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral. Les nouvelles dispositions prévoient, entre autres, que les consultations électorales se déroulent sous la responsabilité de l'administration dont les agents sont tenus à la stricte neutralité. L'opération de dépouillement du scrutin est publique et elle doit avoir obligatoirement lieu dans le bureau de vote stipulé, sauf, à titre « exceptionnel » pour le bureau de vote itinérant, pour lequel le dépouillement peut s'effectuer au niveau du centre de vote de rattachement.

ARGENTINE

En juin 2003, un décret a été adopté pour modifier le paragraphe 4 de l'Article 99 de la Constitution. Avec cet amendement, quand un candidat à un poste à la Cour suprême est proposé par le Président, ses antécédents doivent être rendus publics pour permettre au public de formuler, éventuellement, des objections à sa nomination. Le Sénat a modifié son règlement intérieur en conséquence.

AUSTRALIE

Le 8 septembre 2003, le règlement sénatorial 74 a été modifié. Cet amendement a trait à l'immunité parlementaire dans les questions et réponses posées à l'avance. En vertu d'une résolution du Sénat du 30 octobre 2003, le Sénat et ses commissions n'acceptent aucune demande de respect de la confidentialité de nature commerciale, à moins qu'elle soit formulée par un ministre et assortie d'une déclaration ministérielle ayant trait notamment au préjudice commercial qui pourrait résulter de la divulgation de l'information confidentielle. En juin 2002 le Sénat a adopté à titre de mesure temporaire une procédure selon laquelle un projet de loi ne peut être examiné par une commission plénière à moins qu'un sénateur ne soumette des amendements à ce projet ou qu'il demande son examen par la commission. Cette procédure a été intégrée au règlement intérieur le 3 décembre 2003.

BELGIQUE

Le 5 février 2004, un projet de loi portant diverses modifications en matière électorale a été adopté en séance plénière. Ce projet de loi, relatif à l'élection des Conseils de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-capitale et de la Communauté germanophone. Les modifications portent, notamment, sur le rétablissement des candidats suppléants et l'abaissement de l'âge de 21 à 18 ans pour pouvoir être élu membre de ces Conseils ou pour pouvoir être nommé membre des gouvernements flamand, wallon, de la Communauté française ou de la Région de Bruxelles-capitale. Par ailleurs, elles introduisent un seuil électoral de cinq % pour la répartition des sièges entre les listes électorales ayant pris part au scrutin.

CAMBODGE

Le 10 janvier 2004, le roi Sihanouk a accédé à la demande de M. Chea Sim, Président du Sénat, de prolonger d'un an le mandat du Sénat pour « éviter une crise constitutionnelle ». Le Sénat a été mis en place en mars 1999 pour un mandat initial de cinq ans.

CANADA

Au début de la troisième session du 37^{ème} parlement en février 2004, la Chambre des communes a approuvé une motion qui permet de réexaminer les projets de loi pendant les 30 premiers jours de séance, à condition que ceux-ci se présentent sous la même forme qu'à la session précédente, et que le Président soit convaincu que cette forme a été approuvée par la Chambre des communes à la clôture de la session.

Le 17 février 2004, la Chambre des communes a accepté de modifier son règlement intérieur pour changer le nom de deux comités permanents : le « Comité permanent de la justice et des droits de la personne » est devenu le « Comité permanent de la justice, des droits de l'homme, de la sécurité publique et de la protection civile », et le « Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées » est devenu le « Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées ».

INDE

Lors des 13^{ème} et 14^{ème} sessions du Lok Sabha (21 juillet 2003/5 février 2004) plusieurs amendements à la Constitution ont été adoptés. Le quatre-vingt septième amendement à la Loi sur la Constitution prévoit de modifier les circonscriptions territoriales, notamment celles réservées à certaines castes et tribus, sur la base du recensement de 2001, sans toucher le nombre de sièges affectés aux Etats dans les organes législatifs. Le quatre-vingt huitième amendement à la Loi sur la Constitution stipule qu'un impôt est prélevé par l'Union et perçu et affecté par l'Union et les Etats. Les amendements quatre-vingt neuf et quatre-vingt dix à la Loi sur la Constitution traitent des dispositions visant à diviser la Commission nationale pour certaines castes et tribus en deux commissions : la Commission nationale pour certaines castes et la Commission nationale pour certaines tribus, et de maintenir la représentation actuelle de certaines castes et de certaines tribus à l'Assemblée législative d'Assam et au Conseil territorial du district de Bodoland. Le quatre-vingt onzième amendement à la Loi sur la Constitution stipule que le nombre total de ministres au Conseil des ministres, y compris le Premier Ministre, ne doit pas dépasser 15% du nombre total du nombre total de membres des deux Chambres du Parlement. De même, le nombre total de ministres au Conseil des ministres d'un Etat, y compris le ministre principal, ne doit pas dépasser

15% du nombre total de membres de l'assemblée législative de cet Etat, à condition que ce nombre de ministres de cet Etat, y compris le ministre principal, ne dépasse pas 12. Cette loi prévoit aussi que tout membre de l'une ou l'autre chambre du Parlement ou de l'Assemblée législative, ou du Conseil législatif d'un Etat rendu incapable au titre de la Loi anti-défection définie dans l'annexe 10 ne pourra pas non plus être nommé ministre.

Un amendement à la Loi sur la représentation du peuple a été adopté par le Parlement en juillet 2003, grâce auquel les candidats ne sont plus tenus de résider dans un Etat ou un territoire particulier de l'Union indienne pour se présenter aux élections au Conseil de cet Etat ou territoire. Cet amendement a aussi établi un système de scrutin ouvert pour les élections au Conseil des Etats.

INDONÉSIE

Le 10 août 2003, la réunion annuelle de l'Assemblée consultative du peuple a adopté le quatrième amendement à la Constitution indonésienne. Cet amendement abolit le Conseil consultatif suprême, dont la fonction était de conseiller le président et d'affecter 20% du budget public national et régional à l'éducation.

Le 11 mars 2003, la Chambre des représentants a approuvé la loi sur les élections législatives. D'après cette nouvelle loi, les élections se dérouleront en trois étapes : la première consiste à élire les membres de la Chambre des représentants (niveau national), du Conseil représentatif régional et de la Chambre des représentants de province ou de district, la seconde à élire le Président et le Vice-Président, et la troisième à élire à nouveau le Président et le Vice-président si aucun des candidats n'a obtenu 50% des votes, dont 20% des votes au minimum dans la moitié des provinces indonésiennes. Les candidats à la présidence et à la vice-présidence doivent être proposés conjointement par un ou plusieurs partis politiques ayant obtenu 15% des sièges à la Chambre nationale des représentants et recueilli 20% du scrutin populaire.

MALI

A l'approche des élections municipales tenues le 30 mai 2004, le 30 janvier 2004, il a été approuvé une loi portant modification à la Loi Electorale. Ont été abrogées les dispositions relatives à la possibilité d'inscription sur les listes électorales des fonctionnaires mutés jusqu'au jour du scrutin ainsi que celles relatives aux bureaux de votes mobiles et aux bureaux itinérants. Les modifications fixent également la composition de la Commission nationale indépendante (CENI) qui compte 15 membres dont 10 désignés par les partis politiques. L'ancienne disposition prévoyait 5 représentants des partis de la majorité et 5 représentants des partis de l'opposition. Pour tenir compte du contexte actuel où l'opposition est nettement plus faible, il est prévu que les 10 places prévues pour les partis politiques de l'opposition et de la majorité soient « équitablement » réparties. D'autres modifications prévoient de vider définitivement le contentieux des candidatures par un juge civil qui statue sans recours et de réamé-

nager certains délais comme celui de la distribution des cartes d'électeurs qui commence désormais 30 jours au lieu de 25 avant le jour du scrutin. La nouvelle loi inclut des innovations importantes comme le transfert de compétences. Dans le cadre de l'organisation des élections communales, toutes les compétences et prérogatives dévolues aux maires par la loi électorale sont transférées aux représentants de l'Etat, notamment la gestion des cartes d'électeurs, le dépôt des bulletins de vote dans les bureaux de vote et la présidence de la commission de centralisation, de recensement général des votes et de la proclamation des résultats.

PAKISTAN

En décembre 2003, le projet de loi sur le dix-septième amendement a été adopté par les deux Chambres du Parlement et a reçu l'accord du président Pervez Moucharraf. Cette adoption a mis fin à une situation qui paralysait le Parlement et divisait la classe politique depuis un an, en tranchant le débat sur la validité de l'Ordonnance sur le cadre juridique (LFO) adoptée par le général Pervez Moucharraf en 2002. La nouvelle loi confirme la validité de l'Ordonnance, tout en modifiant certaines de ses dispositions par des amendements constitutionnels. Après avoir été approuvée par le Président, l'Ordonnance ainsi modifiée a été intégrée à la Constitution du pays.

L'amendement donne au Président le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale et de soumettre la dissolution à la Cour suprême dans un délai de quinze jours à compter de celle-ci. La Cour prend sa décision dans un délai 30 jours et celle-ci est alors définitive. Par le biais d'un amendement semblable de l'article 112 de la Constitution, si un Gouverneur décide de dissoudre une assemblée provinciale, il doit soumettre cette décision à la Cour suprême après avoir obtenu l'accord du Président, et la Cour tranche dans un délai de 30 jours.

Un autre amendement exige à présent du Président qu'il nomme les chefs militaires en consultation avec le Premier Ministre, alors qu'il pouvait auparavant le faire selon son bon vouloir.

La loi accorde également l'immunité au Président Pervez Moucharraf pour tous les actes commis depuis les opérations du 12 octobre 1999, et l'accepte en tant que président élu en autorisant un vote de confiance des deux Chambres du Parlement et des assemblées provinciales. Un amendement constitutionnel établissait que le Président Moucharraf n'avait besoin que d'une majorité simple pour emporter le vote de confiance, sachant que seuls les votes des membres « présents et votant » pour ou contre étaient pris en compte, ceux des membres absents ou ayant décidé de s'abstenir dans l'une ou l'autre Chambre (bureaux de vote) étant considérés comme nuls. Le 1^{er} janvier 2004, le Président Pervez Moucharraf a obtenu le vote de confiance aux deux Chambres du Parlement et aux quatre assemblées provinciales, ce qui le maintient au pouvoir jusqu'à fin 2007.

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le 25 juillet 2003, le Parlement a adopté une loi modifiant la Constitution. L'article 73 a été modifié pour accorder à l'Assemblée du peuple de l'entité territoriale de Gagaouzie l'initiative législative. Auparavant, seuls les parlementaires nationaux, le Président de la République et le gouvernement avaient ce droit.

Le 29 mai 2003, le Parlement a adopté une loi qui modifie son règlement intérieur pour l'accorder avec la législation en vigueur, et de remplacer ainsi le terme « enquête » par le terme « poursuite pénale ».

Le 31 juillet 2003, le parlement a adopté une loi qui introduit un nouveau chapitre dans la Loi sur les retraites d'Etat de l'assurance sociale. Cet amendement donne droit à pension (42% du revenu mensuel moyen) aux personnes qui étaient parlementaires ou faisaient partie du personnel du parlement sous la XII^{ème} législature, ou au Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Moldavie.

TCHAD

Le 26 mai 2004, l'Assemblée nationale a adopté par 123 voix pour, aucune contre et une abstention un projet de révision constitutionnelle portant sur huit articles de la Constitution. Les articles révisés prévoient notamment que le nombre de mandats présidentiels est illimité, éliminant ainsi la limitation à deux mandats. Le Sénat est remplacé par un Conseil économique, social et culturel, et le chef de l'Etat bénéficie de l'initiative, après avis du Conseil des ministres, d'une révision constitutionnelle. Cette révision constitutionnelle, qui devait recueillir l'assentiment de deux-tiers des 155 députés, devra maintenant être soumise à référendum pour être définitivement adoptée.

Des députés des groupes parlementaires de l'opposition, Fédération, Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP) et Union Nationale pour la démocratie et le développement (UNDR) ont saisi le Conseil constitutionnel d'un recours en annulation de cette loi de révision de la Constitution.

LU DANS LA PRESSE...

Des présidents de parlement demandent la fin de l'occupation en Iraq

Les Présidents de parlement des pays voisins de l'Iraq, réunis dans la capitale, ont demandé qu'il soit mis fin à l'occupation en Iraq et que l'ONU joue un rôle plus important dans le rétablissement de la sécurité et de la souveraineté dans ce pays déchiré par la guerre. Dans les discours qu'ils ont prononcés à la cérémonie d'ouverture de cette conférence de deux jours tenue sous les auspices de l'Union interparlementaire (UIP) [à Amman], plusieurs délégués ont évoqué les violations des droits de l'homme et les Iraquiens détenus par les forces américaines. « Nous croyons que les droits de l'homme devraient être respectés en Iraq », a déclaré le Président de l'UIP, M. Sergio Páez Verdugo à la cérémonie d'ouverture, ajoutant que « la communauté parlementaire internationale va aider le peuple iraquien à mettre un terme à ses souffrances et à recouvrer sa liberté et sa dignité ».

• **The Jordan Times - 13 mai 2004**

Les parlements des pays voisins de l'Iraq se rencontrent en Jordanie

Les présidents de parlement des six pays qui, voisins de l'Iraq, ressentent les effets du conflit dans ce pays, se sont réunis pendant deux jours pour discuter de la situation après le mois de juin, lorsque la coalition dirigée par les Etats-Unis aura passé les pouvoirs aux Iraquiens. Tous les participants ont demandé qu'il soit mis fin rapidement à l'occupation de l'Iraq, que ce pays recouvre sa souveraineté et son indépendance et que soit préservée son intégrité territoriale. La réunion, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et reçue par la Jordanie, a rassemblé les présidents des parlements de la Syrie, de la Turquie, de l'Iran, du Koweït, de l'Arabie saoudite et de la Jordanie, pays qui, tous, ont une frontière commune avec l'Iraq. Des représentants de l'Egypte, du Bahreïn, des Nations Unies et de l'Union interparlementaire arabe y assistaient également.

• **Agence France Presse - 12 mai 2004**

Contacts :

Union interparlementaire

La Maison des Parlements

5, chemin du Pommier

P.O. Box 330

CH - 1218 Le Grand

Saconnex

Geneve - Suisse

Tél. (0041.22) 919.41.16.127

Fax (0041.22) 919.41.60

Courrier électronique:

postbox@mail.ipu.org

*Bureau de
l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire
auprès de l'ONU*

Room 3102,

220 East 42nd Street

New York, N.Y. 10017

United States of America

Phone (001) 212.557.58.80

Fax (001) 212.557.39.54

e-mail:

ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Martine Cullot

Anda Filip

Rogier Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

Danny Kutner

Alessandro Motter

Sonia Palmieri

Rosario Pardo

Ingeborg Schwarz

Valeria Sistek

Alain Valtat

Site web :

Pieyre Castelier

Sergueï Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP